

RÉDUIRE LES HOMICIDES CONJUGAUX

Alors que l'attention a été mise sur le problème des armes illégales, la plupart des femmes tuées par armes sont tuées au moyen d'armes légales, surtout des carabines et des fusils de chasse. En moyenne, une femme sur trois qui est tuée par son conjoint est abattue d'un coup de feu; la plupart du temps (88 %) avec des fusils de chasse et des carabines légalement acquises. Une étude réalisée dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard sur la violence familiale en milieu rural a révélé que 66 % des femmes qui ont indiqué qu'il y avait des armes à feu dans leur demeure, disaient qu'être au courant de la présence des armes à feu les rendait plus craintives pour leur sécurité et leur bien-être. Les femmes étaient plus susceptibles de s'inquiéter pour leur sécurité lorsque les propriétaires d'armes à feu n'avaient pas de permis, et que les armes à feu n'étaient pas enregistrées et verrouillées.¹ Dans son affidavit, le *Alberta Council of Women's Shelters* a indiqué qu'au moins 40 % de ses clientes avaient été menacées par arme à feu.

Les armes à feu et les facteurs de risque

Les recherches internationales ont démontré que dans les pays industrialisés, le taux de possession d'armes à feu est lié aux taux de fémicides.

Le Rapporteur spécial des Nations unies sur la violence contre les femmes et le Rapporteur spécial sur la prévention des violations des droits de l'homme commises à l'aide d'armes de petit calibre et d'armes légères ont souligné que les États qui ne réglementent pas adéquatement les armes à feu, ne respectent pas leurs obligations en vertu du droit international, en particulier en ce qui concerne la sécurité des femmes et des enfants. Les opposants à l'enregistrement des armes à feu et à l'émission des permis aux propriétaires d'armes viennent habituellement des régions où les armes à feu sont le plus répandues, comme dans les communautés rurales et dans l'Ouest canadien. C'est également dans ces régions que les armes à feu se retrouvent le plus souvent utilisées dans des cas de violence conjugale. Il n'est donc pas surprenant que les groupes de femmes de l'Ouest canadien et des communautés rurales partout au pays se soient battus pour obtenir des lois fermes sur les armes à feu.

Le rapport de 2002 du coroner en chef de l'Ontario confirme que l'accès aux armes à feu constitue l'un des cinq plus importants facteurs de risque d'homicide familial. Dans cette province, où l'on compte une arme à feu dans seulement 15 % des domiciles, 55 % des personnes ayant assassiné une femme avaient accès à une arme à feu. Cela indique que le fait d'avoir une arme à la maison augmente de façon drastique le risque de décès.

Facteurs de risque de violence conjugale²

Facteurs	%
Séparation du couple	82 %
Dépression	73 %
Antécédents de violence familiale	73 %
Menaces antérieures de suicide ou tentatives de suicide	55 %
Possession d'armes à feu ou accès à une arme à feu	55 %
Comportement obsessionnel	45 %
Contrôle des activités de la victime	45 %

Abus d'alcool ou de drogues	45 %
Tentatives visant à isoler la victime	36 %
Escalade de la violence	36 %
Destruction des biens appartenant à la victime	27 %
Agresseur est sans emploi	27 %
Menaces antérieures pour tuer la victime ou menaces profanées avec une arme	27 %
Relations sexuelles forcées ou brutalités pendant l'acte sexuel	18 %
Isolement de la victime	18 %
Nouveau partenaire dans la vie de la victime	18 %
Agresseur témoin de violence familiale pendant l'enfance	18 %
Violence à l'endroit d'animaux domestiques ou d'élevage	18 %

Le rôle de la Loi sur les armes à feu

La Loi sur les armes à feu contient des mesures qui visent spécifiquement à garder les armes à feu loin des individus à risque de constituer un danger pour les autres et/ou pour eux-mêmes. La procédure de vérifications des antécédents a été renforcée par Kim Campbell en 1991 avec l'Autorisation d'acquisition d'armes à feu (AAAF) et améliorée par Allan Rock en 1995 avec l'ajout de la notification des conjoints. Les améliorations de 1991 et de 1995 étaient explicitement liées aux facteurs de risque de suicide et de violence conjugale. L'émission de permis aux propriétaires d'armes à feu est essentielle pour garder les armes hors de la portée des conjoints abusifs et des individus avec des antécédents de violence. Une portion considérable des hommes qui tuent leurs partenaires ont soit un casier judiciaire, soit des antécédents de traitements psychiatriques. Dans plusieurs de ces cas, les menaces et les actes de violence étaient connus d'autres membres de la communauté.

La Loi sur les armes prévoit que des vérifications soient conduites quant aux antécédents de chaque individu faisant la demande d'un permis. Les questions du formulaire de demande de permis sont directement liées aux facteurs de risque tels: des antécédents de violence, d'abus de drogues, le dossier criminel, la séparation, l'instance de séparation ou de divorce, la dépression, le chômage ou les difficultés financières.

En vertu de la nouvelle loi et de ses règlements, les conjoints actuels et passés (des deux dernières années) doivent être avertis lorsqu'un individu tente d'acquérir un permis de possession d'armes à feu. Le consentement du conjoint n'est pas nécessaire pour acquérir une arme à feu. Toutefois, si un conjoint a des inquiétudes et qu'il ou elle en avise un contrôleur des armes à feu, une seconde révision de la demande sera effectuée. L'octroi de permis et l'enregistrement sont essentiels pour faire respecter les 254 036 ordonnances d'interdiction émises par la cour (données cumulatives, 2008)³

Homicides de femmes, par type d'homicides⁴

	1991 <i>Projet de loi C-17 proposant certains contrôles sur les carabines et les fusils de chasse.</i>	1995 <i>Projet de loi C-68 renforçant les contrôles sur les carabines et les fusils de chasse.</i>	2005 <i>Année pour laquelle les données les plus récentes sont disponibles</i>
Meurtre de femmes avec arme à feu	85	43	32
Femmes assassinées avec arme à feu (taux par 100,000)	0.3	0.1	0.09
Meurtre de femme sans arme à feu	185	152	115
Femmes assassinées sans arme à feu (taux par 100,000)	0.6	0.5	0.35

Appuis des groupes de femmes

À l'échelle nationale, la loi est appuyée par plus de 350 organisations incluant plus de 100 groupes de femmes et refuges tels que: le Centre de prévention des agressions de Montréal, le Regroupement provincial des Maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, le Centre de prévention des agressions de Montréal, la Fondation des victimes du 6 décembre contre la violence, le Y des femmes de Montréal, la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités, Jewish Women International et le YWCA du Canada.

Cas de violence conjugale

L'enquête sur le meurtre d'Arlene May, qui a été tuée par balle par un ancien amoureux avec une carabine acquise légalement, a mis en lumière des déficiences de l'ancien système, comme la difficulté à obtenir de l'information sur qui possèdent des armes à feu. L'avocate Marilou McPhedran, de l'ordre du Canada, une pionnière canadienne sur les questions reliées à la violence conjugale, était un témoin expert sur ce cas et a noté : « cette enquête, comme les autres avant et après, a identifié des lacunes dangereuses dans les lois existantes. Elle a souligné le besoin de délivrer des permis à tous les propriétaires d'armes à feu. Elle a souligné le besoin d'avoir des vérifications d'éligibilité continues. Elle a démontré l'importance d'enregistrer toutes les armes à feu. »

Pareillement, suite au massacre de Vernon (1997) dans lequel Mark Chahal a tué son épouse (de qui il était séparé) et 8 membres de sa famille avant de s'enlever la vie avec une arme légalement acquise, l'enquête confirma l'importance de l'attribution de permis et l'enregistrement des armes à feu à titre de mesures préventives. Le rapport du coroner a recommandé que « ... les armes d'épaule deviennent des armes restreintes et soient enregistrées... » et que « le Centre d'information policière canadien (CIPC) fournisse une base de données comportant les dossiers d'enregistrements d'armes à feu, les ordonnances de non-communication et les engagements à ne pas troubler la paix. »

Six rapports du coroner, incluant ceux responsables de l'enquête sur le meurtre des enfants Kassonde ainsi que de l'enquête sur le suicide de Jonathan Yeo, qui a tué Karen Marquis et Nina deVilliers, recommandaient aussi l'émission de permis aux propriétaires d'armes et l'enregistrement des armes à feu. Les armes à feu font souvent

parties du cycle d'intimidation et de violence auquel les victimes sont confrontées à domicile. Pour chaque femme abattue avec une arme à feu par son époux, des milliers d'autres sont menacées ou vivent dans la terreur.

Autres cas de violence conjugale

- 1) **En 1999**, Vikki Ferrando, 30 ans, est tuée par balle à Victoria (C-B) par son conjoint de fait, avec l'arme « empruntée » à son père après une forte consommation d'alcool et une tentative de suicide.
- 2) **En avril 1999**, Melissa Pajkowski, 21 ans, a été tuée par son amoureux qui avait accès à la vaste collection d'armes à feu de son père, et ce, malgré des antécédents de dépression et une tentative de suicide.
- 3) **En juillet 2000**, Renee Nina Joynson, 23 ans, est tuée avec une arme légalement acquise par une connaissance qui était traité pour dépression.
- 4) **En juillet 2000**, Bill Luft, un homme avec des antécédents de maladie mentale, a tué sa femme et ses quatre enfants avant de s'enlever la vie avec l'arme à feu de son père, avec qui ils habitaient à Kitchener (ON).
- 5) **Le 28 septembre 2003**, Betty Fekete et son fils de 3 ans, Alex, étaient tués avec une arme à feu non enregistrée, par son mari de qui elle était séparée. Il s'est ensuite suicidé. Il était connu de plusieurs que Josef Fekete possédait des armes à feu non enregistrées.
- 6) **Le 20 mai 2004**, Shery Heron et sa mère Anna Adams, étaient tuées par le mari de madame Heron de qui elle était séparée, avec une arme acquise légalement, alors qu'elles se trouvaient à l'hôpital de Mission (C-B). Il était sous une ordonnance de non-communication. Trois jours plus tard, il s'est tué alors qu'il s'apprêtait à être arrêté.
- 7) **Le 27 février 2004** à Sundre (AB), un homme défonça la porte chez le nouvel amoureux de sa femme, Richard Radcliff, 40 ans, et le tua instantanément avec sa carabine de calibre 12. Il tua ensuite sa femme, Nicolette, de qui il était séparé, avant de retourner l'arme contre lui.
- 8) **En 2006**, à Hermitage (TN), un homme a tué sa femme avant de se suicider avec un fusil de chasse acquis légalement, qui lui avait été retourné après une interdiction de possession d'armes de deux ans, suite à un cas de violence domestique.
- 9) **En avril 2006**, Francine Mailly et ses trois enfants, Jessica, Brandon et Kevin, ont été tués par son mari, duquel elle était séparée, avec une carabine de calibre 22, à Cumberland (ON).
- 10) **En octobre 2006**, à Port Coquitlam (C-B) Gurjeet Ghuman a été tirée à bout portant à la tête par son ex-mari alors qu'elle conduisait. Elle a survécu, mais elle est aujourd'hui aveugle. Son ex-mari a ensuite retourné l'arme contre lui.
- 11) **En octobre 2006** à Beaconsfield (QC), Mila Yoynova et ses deux filles : Iva, 17 ans, et Alice, 10 ans, ont été tuées par son mari avec une arme de poing légalement acquise.
- 12) **En décembre 2006** à Brockville (ON), Stefanie Stevenson a été tuée avec une carabine par son ex-mari, condamné précédemment pour menaces verbales envers elle.
- 13) **En mars 2007**, Lyndon Wiper, 26 ans et mère d'un enfant, a été tuée dans la maison qu'elle partageait avec ses parents et sa fille à Leamington (ON). Son ancien petit ami a par la suite été retrouvé mort par balle dans sa voiture, dans ce qui semble être un suicide.

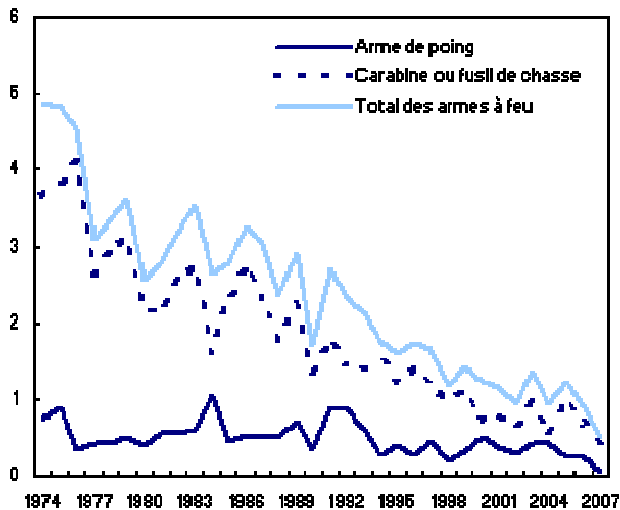
- 14) En mai 2007**, Judy Dickie a été tuée d'une balle de carabine de calibre 22 à canon scié reçu en plein visage, dans la réserve de Kapawe'no (AB), par son conjoint de fait qui avait des antécédents de violence domestique remontant à octobre 2004.
- 15) En septembre 2007**, Kathryn Knudsen a été abattue en plein jour dans un stationnement de Sarnia (ON) par son petit ami qui a ensuite tourné son arme vers lui.
- 16) En octobre 2007**, une adolescente de 16 ans de Regina (SK) a été atteinte d'une balle au visage par son ancien petit ami âgé de 17 ans et armé d'une carabine et de munitions volées. La victime a perdu un œil, l'ouïe dans son oreille droite; un côté de son visage est paralysé et dû à des dommages au cerveau, elle a dû réapprendre à marcher, parler, mastiquer et avaler.
- 17) En novembre 2008** à Red Deer (AB), Lily Walker, âgée de 84 ans, a été abattue par balle par son mari qui s'est par la suite suicidé.
- 18) En février 2009** à Kingston (ON), Nadia Gehl a été tuée par balle alors qu'elle était à un arrêt d'autobus prêt de sa maison. La police de Waterloo a appréhendé son mari et deux de ses amis.
- 19) En juillet 2009**, Joan Hanson, sa fille Jolene et sa petite fille de 9 ans Misty ont été tuées par son ex-mari qui a ensuite retourné la carabine contre lui, dans la maison de Joan dans la campagne du Nord de l'Alberta. Des pressions financières pourraient être le motif de ce triple meurtre.
- 20) En septembre 2009**, Heidi Furgeson a été tuée par balle par son ex-mari, un fervent chasseur et un collecteur d'armes, dans sa maison d'Orangeville (ON). Il aurait ensuite retourné son arme contre lui.
- 21) En décembre 2009** à Saguenay (QC), Marie-Josée Desmeules a été tuée par son mari qui lui a tiré cinq projectiles, dont un mortel à la tête, avant de retourner l'arme contre lui.

Les femmes sont plus en sécurité grâce aux contrôles sur les armes à feu

Il y a des preuves que la Loi fonctionne. Entre 1974 et 2000, les armes à feu étaient les armes les plus fréquemment utilisées lors d'homicides conjugaux, soit dans le tiers des cas. Des baisses significatives ont été enregistrées dans l'utilisation d'armes à feu lors d'homicides conjugaux et d'autres homicides entre partenaires conjoints. Depuis l'introduction de la Loi sur les armes à feu, les taux d'homicides entre conjoints avec armes à feu ont diminué de 70 %, passant de 1,7 par million de conjoints en 1996, à 0,5 par million de conjoints en 2007.⁵ Les homicides conjugaux sont passés du nombre de 27 en 1996, à 9 en 2007. Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'être tuées par arme à feu dans des meurtres conjugaux (28 % contre 11 %).⁶ La diminution de l'utilisation des armes à feu a dans les meurtres conjugaux n'a pas été accompagnée d'une augmentation concordante dans l'utilisation d'autres méthodes d'homicides. L'Équipe nationale de soutien à l'application de la Loi sur les armes à feu (ENSALA) de la GRC a compilé plusieurs exemples démontrant comment le système a été utilisé pour enlever les armes à feu des mains de conjoints violents.

Les taux d'homicides entre conjoints commis à l'aide d'une arme à feu accusent une baisse importante, 1974 à 2007⁷

taux pour 1 million de conjoints



Les taux pour la période allant de 1974 à 2006 ont été révisés depuis la diffusion du rapport *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2008*.

Note(s) : Les taux sont calculés pour 1 million de conjoints mariés, séparés ou divorcés et de conjoints de fait, âgés de 15 ans et plus, selon les estimations de population fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Six partenaires de même sexe ont été exclus de l'analyse, car les estimations de population n'étaient pas disponibles.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *Enquête sur les homicides*

¹ Doherty, D. & Hornosty, J, *Exploring the Links: Firearms, Family Violence and Animal Abuse in Rural Communities*, Fredericton, NB: University of New Brunswick Family Violence on the Farm and in Rural Communities Project, 2007.

² Bureau du coroner en chef de l'Ontario, *Homicide Survey Canadian Centre for Justice Statistics* (Statistique Canada, 2002), adapté d'un article paru dans le *Toronto Star* du 1^{er} avril 2004, p. A8)

³ GRC, "Commissaire aux armes à feu - Rapport de 2008," 2009.

⁴ Kwing Hung, "Firearms Statistics Updated Tables," January 2006; Statistiques Canada, "Mortality, Summary List of Causes", 2005.

⁵ Statistique Canada, "La violence familiale au Canada : un profil statistique 2009."

⁶ Statistique Canada, "La violence familiale au Canada : un profil statistique 2009."

⁷ Statistique Canada, "La violence familiale au Canada : un profil statistique 2009."